



UNIVERSITÉ PARIS II  
PANTHÉON-ASSAS

Nos réf. : IS/BA n°2016 – A61

### Décision portant délégation de signature

Le Président de l'Université Panthéon-Assas,

*Vu* l'article L712-2 du code de l'éducation,

*Vu* les statuts de l'Université,

### ARRÊTE

Article 1 : Délégation est donnée à Mme Janina Kozik-Bazaugour, responsable administratif d'Agorassas, à charge d'en référer en cas d'apparition d'une difficulté ou d'un problème de principe, à l'effet de signer, à mon nom, les conventions d'organisation et de gestion des examens délocalisés dans le cadre de l'enseignement à distance de l'Université Panthéon-Assas.

Article 2 : Cette délégation prend effet à compter du 16 novembre 2016 et prendra fin au plus tard au terme du mandat du déléguant ou des fonctions du délégataire.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Panthéon-Assas et dans les locaux du centre Assas.

Fait à Paris, le 16 novembre 2016

Guillaume Leyte

